

Bonjour,

Nous vous tenons informé des dernières actualités :

Information publiée sur le site [impôts.gouv](https://impots.gouv.fr) aujourd'hui :

" Initialement prévu pour les entreprises qui ont fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public ou ont perdu plus de 70% de leur chiffre d'affaires en mars 2020 par rapport à mars 2019, à compter de vendredi, le gouvernement a décidé d'octroyer l'aide y compris pour **les entreprises dont le chiffre d'affaires baisse de plus de 50%**. "

**Sous réserve de la sortie du décret correspondant** dans les jours prochains et à compter de vendredi, les entreprises dans cette situation pourront également se déclarer dans les mêmes conditions que les autres sur le site."

Bonne journée, prenez soin de vous.